



Procès verbal du
CONSEIL SCIENTIFIQUE
De la MSHA
Du 13 février 2009
10H-16H30

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Vendredi 13 Février 2009 (10 h – 16 h)

Étaient présents ou représentés :

- **M. Régis RITZ**, Président Honoraire, Université Michel de Montaigne-Bordeaux 3.
- **M. Henri DUDAY**, Directeur de Recherche, Équipe du Laboratoire d'Anthropologie des Populations du Passé (UMR CNRS 5199-PACEA : De la Préhistoire à l'Actuel : Cultures, Environnements et Anthropologie / Université de Bordeaux 1).
- **M. Philippe LECONTE**, Délégué Régional, Délégation Régionale Aquitaine-Limousin (D.R. 15) CNRS.
- **Mme Sylvie GUILLAUME**, Professeur à l'Université Michel de Montaigne-Bx3, Vice-Présidente du Conseil Scientifique de l'Université.
- **M. L. GRARD**, Professeur à l'Université Montesquieu-Bordeaux 4, Vice-Président de l'Université Chargé de la Recherche.
- **M. le Professeur V. VLES**, Directeur de l'Institut de Recherches sur les Sociétés et l'Aménagement (I.R.S.A.M.), Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) .
- **M. Alain d'IRIBARNE**, Directeur de Recherche au CNRS, Administrateur de la Maison des Sciences de l'Homme de Paris.
- **M. Christophe BOUNEAU**, Professeur à l'Université Michel de Montaigne-Bordeaux 3, Directeur de la M.S.H.A.

- **M. Philippe AUVERGNON**, Directeur de Recherche au CNRS, Université Montesquieu-Bordeaux IV, Directeur du Centre de Droit Comparé du Travail et de la Sécurité Sociale (C.O.M.P.T.R.A.S.E.C.-UMR CNRS 5114).

- **M. François BART**, Professeur à l'Université Michel de Montaigne-Bordeaux 3, Membre de l'Équipe Aménagement, Développement, Environnement, Santé et Sociétés (A.DE.S. UMR CNRS 5185), Président du Conseil Scientifique de la M.S.H.A.

- **M. Jean-Jacques CHEVAL**, Professeur à l'Université Michel de Montaigne-Bordeaux 3, Membre de l'Équipe d'Accueil Centre d'Études des Médias, de l'Information et de la Communication (C.E.M.I.C.-EA 532).

- **M. Pascal DURIS**, Professeur à l'Université de Bordeaux I, Directeur du Laboratoire ÉPISTÉMÉ - EA 2971 (Epistémologie-Histoire des Sciences et des Techniques. Arts et Sciences-Communication).

- **M. Alain VIAUT**, Chargé de Recherche H.D.R. au CNRS, Membre de l'UMR 5222 CNRS – Europe, Européanité, Européanisation (eee).

- **M. Rodolphe de KONINCK**, Géographe, Professeur à l'Université de Montréal, Chaire de Recherche du Canada en études asiatiques (Canada).

- **M. Paul-Gérard POUGOUÉ**, Vice-Recteur de l'Université de Yaoundé II (Cameroun).

- **M. Luciano SEGRETO**, Professeur d'Histoire des Relations Économiques Internationales à la Faculté de Sciences Politiques de l'Université de Florence (Italie).

- **M. Jan OLIVA**, Secrétaire Général de la M.S.H.A.

Étaient excusés :

- **Mme Émilie COUTANCEAU**, Conseillère Régionale, Représentante titulaire du Conseil Régional d'Aquitaine, Membre de la Commission Education-Jeunesse-Formation-Apprentissage.

- **M. Jacques JAUBERT**, Professeur à l'Université de Bordeaux 1
Directeur de PACEA : De la Préhistoire à l'Actuel : Cultures, Environnements et Anthropologie (UMR CNRS 5199).

- **M. Claude SORBETS**, Directeur de Recherche au CNRS, Délégué à la Recherche et Membre de l'UMR 5116 CNRS – Science Politique, Relations Internationales, Territoire (S.P.I.R.I.T.).

- **M. Charles-Henri CUIN**, Professeur à l'Université Victor Segalen-Bordeaux 2, Département de Sociologie.

- **M. Ph. CHAREYRE**, Professeur à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour,

Directeur de l'Équipe de Recherche Identités, Territoires, Expressions,
Mobilités (I.T.E.M.).

- **M. Serge WOLIKOW**, Professeur à l'Université de Bourgogne, Président du Réseau des
Maisons des Sciences de l'Homme,
Directeur de la Maison des Sciences de l'Homme de Dijon.

- **M. John TOLAN**, Professeur à l'Université de Nantes, Directeur de la Maison des Sciences
de l'Homme Ange-Guépin à Nantes.

- **Dr. Joachim NETTELBECK**, Secrétaire Général du Wissenschaftskolleg zu Berlin
(Allemagne).

- **M. F. TESSON**, Maître de Conférences à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour,
Directeur-adjoint du Laboratoire Société Environnement Territoire
(S.E.T.-UMR 5603 CNRS).

Secrétaire de séance : J. Oliva

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 10 octobre 2008 (Pau)
2. Définition de la procédure d'évaluation du quadriennal 2007-2010 à mi-parcours
3. Préparation du prochain quadriennal (2011-2014) : appel à projets, calendrier, expertise ...
4. MSHA dans le dispositif SHS en Aquitaine, information, discussion
5. Divers (AAP du Conseil régional 2009, ...)

La séance est ouverte à 10H par François Bart, président du Conseil Scientifique. Il excuse les absents et annonce l'ordre du jour.

Ad 1. :

Le procès verbal de la séance du CS du 10 octobre 2008 est adopté à l'unanimité.

Ad 2. :

En 2005, lors de la mise en place du dernier quadriennal, il était demandé d'élaborer une procédure d'évaluation à mi-parcours des projets retenus. Cette évaluation qui relève des compétences du Conseil scientifique de la MSHA servira à la fois de gage de qualité vis-à-vis du Ministère pour le prochain quadriennal et de support d'évaluation des activités de la Maison lors du passage de l'AERES et, plus largement, lors de la présentation de ses activités scientifiques à des tiers.

Le Conseil scientifique consacre le reste de la matinée à cet important point de l'ordre du jour. F. Bart et C. Bouneau proposent comme base de la grille d'évaluation les critères utilisés par l'AERES, tout en les adaptant aux spécificités d'une MSH.

Alain d'Iribarne remarque qu'il est indispensable de revenir au point de départ du dernier appel à projets quadriennal pour déterminer les engagements qui, à l'époque, ont été définis entre les porteurs de projets et la Maison, à la fois en termes d'engagements globaux (le cadre général de l'appel à projets) et d'engagements spécifiques qui se trouvent dans les textes finalisés des projets retenus.

C. Bouneau informe l'assemblée des échanges qui ont eu lieu entre le Réseau des MSH et l'AERES. Il confirme que l'ensemble des MSH sera évalué, donc y compris la MSH d'Aquitaine et ceci à courte échéance (sans doute à l'automne 2009). Le rôle des *Maisons des Sciences de l'Homme* dans la structuration de la recherche interdisciplinaire en France a été reconnu par l'agence qui aurait l'intention de solliciter régulièrement les directeurs pour présider les différentes missions d'évaluation.

Un débat se déroule ensuite autour du calendrier et des modalités de soumission des rapports de mi-parcours. Le calendrier définitif est présenté en annexe de ce compte-rendu. M. Bart attire l'attention des membres du Conseil sur les contraintes de calendrier et la convergence des échéances entre le bilan de mi-parcours et le bilan « final » qui sera transmis au Ministère au moment du dépôt du prochain quadriennal à l'automne 2009. Le rapport de mi-parcours qui sera demandé aux porteurs de projets servira par conséquent de support pour une critique constructive des évaluateurs dont les remarques pourront nourrir l'élaboration du rapport final. Dans tous les cas, il s'agit d'obtenir de la part des porteurs de projets les rapports les plus objectifs possible afin de pouvoir justement les guider, les soutenir, tout en maintenant un regard critique sur l'ensemble du travail effectué. Ce sera donc un exercice

subtil de critique constructive à la fois sur le fond et sur la forme. L'idée est alors émise d'accompagner ce rapport écrit d'environ six pages d'un exposé oral complémentaire présenté par un des porteurs de projet, qui permettrait d'aborder directement les éventuels points restés obscurs. Cette proposition n'est pas retenue du fait car outre les difficultés réelles de mise en œuvre pratique, elle pourrait être comprise de façon négative comme une forme d'interrogatoire. Le Conseil souhaite clairement se positionner beaucoup plus dans une optique d'accompagnement et de soutien aux chercheurs plutôt que de sanction. Si toutefois des questions importantes devaient rester en suspens après la réception des rapports, il pourrait être demandé à leurs auteurs, de façon ponctuelle et informelle, des compléments d'information qui pourraient alors éventuellement prendre la forme d'un entretien.

Le courrier qui sera adressé dès la semaine prochaine aux porteurs de projets devra expliciter les différents enjeux de calendrier et de contenu de l'évaluation. On y adjointra également la grille d'évaluation, pour répondre aux besoins d'information des porteurs. La question du taux de dépenses des crédits alloués est un indicateur significatif du déploiement d'un programme et M. Bouneau précise que par rapport à des quadriennaux antérieurs ces taux sont globalement élevés, montrant une véritable dynamique de mise en œuvre des projets, même s'il existe naturellement des décalages et des différences.

Le Conseil se penche ensuite sur la question délicate de l'interrelation scientifique, c'est-à-dire de la synergie et de la coordination, des différents projets. Un tel exercice difficile a été mené en mars dernier dans le cadre du « Printemps de la MSHA » où les responsables de projets s'étaient retrouvés dans une ambitieuse table-ronde pour discuter des enjeux, des défis et des pratiques de l'interdisciplinarité et susciter à l'initiative du modérateur Alain d'Iribarne une maïeutique de la transversalité, des intersections et des complémentarités/spécificités des programmes.

Cette mise en relation s'avère dans tous les cas nécessaire pour la MSHA qui devra présenter un bilan synthétique de ses activités scientifiques pour son évaluation par l'AERES et dans le cadre du dépôt du nouveau quadriennal auprès du Ministère. Une réunion des responsables de programmes pourrait alors se justifier. MM. Bart et Bouneau proposent cependant dans un premier temps de présenter à la session du Conseil scientifique de septembre prochain un texte synthétique sur la base des rapports écrits.

Il s'agit en effet de distinguer entre positionnement scientifique et institutionnel. Il n'est pas nécessaire que des interactions scientifiques se créent entre les différents projets au cours du quadriennal. Cela paraît même *a priori* peu probable. En ce qui concerne en

revanche le mode de travail des chercheurs impliqués dans les projets, travail rendu possible et/ou facilité grâce à l'hébergement à la MSHA, correspondant donc à une plus-value d'environnement logistique et par là même scientifique, les remarques et les appréciations des porteurs dégageront certainement des informations précieuses pour cette structuration et cet argumentaire transversaux.

S. Guillaume présente la méthode d'évaluation qu'elle est en train d'appliquer dans le cadre des travaux du Conseil scientifique de l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3. Il s'agit de demander aux responsables des projets de présenter un travail synthétique de seulement deux pages présentant les points forts et les points faibles, les partenariats et les mots-clés de chaque programme. M. Bouneau propose d'ajouter à cette liste les « transversalités » (disciplinaires et institutionnelles). Il s'agit à Bordeaux 3 d'un document confidentiel, utilisé uniquement en interne, encourageant ainsi les porteurs de projets et/ou les directeurs des centres à être objectivement autocritiques.

Pour la **procédure d'évaluation** à mi-parcours, il est décidé de transmettre les dossiers à l'ensemble des membres du Conseil scientifique, qui doit désigner deux rapporteurs officiels. Afin que les rapporteurs puissent apprécier les résultats aux regards des objectifs de départ, ils recevront en plus le projet dans sa forme initiale (telle qu'il a été déposé en 2005). Leur analyse et leurs recommandations auront ainsi pour but d'aider les porteurs à préparer le rapport final.

Le choix des rapporteurs sera confié au Bureau du Conseil, en distinguant un rapporteur principal et un rapporteur complémentaire, à choisir en priorité parmi les membres du Conseil ou, si des arguments scientifiques le justifient, à l'extérieur. Les rapports devront être rendus au Secrétariat scientifique de la MSHA au plus tard le vendredi 24 avril pour pouvoir être discutés à la prochaine séance du Conseil (le 29 avril).

Ces débats débouchent d'une part sur le contenu du courrier à destination des coordinateurs des projets quadriennaux. Il est décidé d'y insister plus particulièrement sur la volonté du CS de se positionner de façon assez critique, mais constructive, afin de guider les coordinateurs dans la rédaction du rapport final. D'autre part un calendrier précis des différentes étapes de l'évaluation est adopté. Il sera enrichi d'autres éléments à partir des débats du point 3 de l'ordre du jour (appel à projets). Ce calendrier est résumé dans un document spécifique, en annexe de ce procès-verbal.

Ad 3. :

François Bart annonce en introduction de ce point de l'ordre du jour sa retraite pour octobre 2010, ce qui entraînera sa démission de la présidence du Conseil scientifique de la MSHA. Son départ convergera avec la fin du quadriennal et le début du nouveau, un moment propice au renouvellement du Conseil scientifique.

Il fait ensuite état des réflexions du Bureau du Conseil en ce qui concerne l'appel à projets quadriennal à venir. Le premier point essentiel à débattre et à trancher aujourd'hui concerne le choix de lancer un appel thématique ou, au contraire, un appel à projets blanc. Dans cette perspective, M. Bouneau résume les débats qui ont eu lieu le 20 janvier dernier dans le cadre d'une réunion tenue à la MSHA consacrée à la structuration de la recherche en SHS en Aquitaine, en présence des représentants du Conseil régional. Cette réunion a donné lieu à un compte-rendu spécifique, qui a été naturellement envoyé à l'ensemble des membres du CS.

Les débats permis de dégager au moins cinq thématiques transversales de mobilisation des équipes SHS de recherche, avec des stades naturellement très inégaux de structuration et d'avancement des chantiers. Il s'agit de :

- *Environnement/Développement durable*
- *Dynamiques européennes*
- *Cultures et Sociétés des Sud*
- *Acteurs et dynamiques des régulations*
- *Santé et Société*

avec aussi deux pôles régionaux d'insertion des SHS dans des thématiques structurées par les sciences « dures » et appliquées : *Sciences de la vigne et du vin (ISVV)* et *Forêt/Bois/Papier*. Il faut souligner la nouvelle dynamique portée par les « humanités » (langues et littérature) qui ont exprimé le souhait de se porter candidats pour le prochain appel à projets du quadriennal MSHA.

La MSHA joue ici le rôle naturel de forum de discussion rassemblant les différents acteurs scientifiques SHS régionaux. Au-delà de cette mission dans une démarche plus ambitieuse de structuration des SHS en Aquitaine, en articulation en premier lieu avec le PRES Université de Bordeaux, la prochaine réunion programmée le 10 mars prochain sera essentiellement consacrée aux quatre à cinq projets transversaux arrivés à des degrés

d'avancement plus importants et qui seraient susceptibles d'être portés par la MSHA dans le cadre du PRES, par délégation et en toute subsidiarité. Les débats devront examiner l'articulation des différentes missions de la Maison, mais aussi les ambitions respectives des porteurs de projets et nos possibilités d'accueil et de support scientifique.

M. Bouneau retrace alors le chemin parcouru par la Maison depuis un peu plus d'un an, en rappelant qu'à ce jour aucune solution statutaire institutionnelle définitive n'avait pu être adoptée. En effet, bien que le rapprochement avec le PRES puisse être considéré comme un fait acquis, aucune forme juridique satisfaisante n'a pu nous être proposée. Il en résulte à ce jour la nécessité d'avoir une démarche pragmatique qui disjoint les questions scientifiques (notamment la préparation du prochain quadriennal) des aspects institutionnels. En attendant une proposition aboutie (Institut MSHA, Fondation MSHA, ...), il s'agit de conserver la structure associative qui a fait ses preuves. La Maison poursuivra donc son action à travers ses différentes missions de recherche, d'accueil et d'hébergement d'activités scientifiques et de lieu de débats ouvert à l'ensemble de la communauté SHS aquitaine et au bénéfice du Campus bordelais, avec un adossement principal à l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3.

Ph. Leconte s'interroge alors sur la nature précise des missions que le PRES pourrait confier à la MSHA.

Vu le calendrier très serré des prochaines échéances, on peut émettre l'hypothèse que le cadre institutionnel actuel sera pleinement valable jusqu'en 2010. Par conséquent, il va falloir que la MSHA soit pragmatique dans sa démarche institutionnelle et adosse son prochain quadriennal dès le départ à celui porté par l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3. Ceci implique une configuration ambivalente – d'un côté une simplification des procédures, de l'autre la difficulté d'apparaître clairement dans un budget qui risque d'être globalisé au niveau de l'établissement (Bordeaux 3). Il paraît cependant indispensable qu'une partie des missions scientifiques de la Maison soit directement articulée avec celles à la fois du PRES et de la Région Aquitaine dans le domaine des SHS.

Alain d'Iribarne remarque à ce propos que s'il est certain que la construction du paysage scientifique local et régional ne relève pas du ressort de la MSHA, il est en revanche naturel que celle-ci y exerce une veille à la fois scientifique et institutionnelle. Il lui paraît indispensable que la Maison s'inscrive dans une perspective universitaire transversale durable et puisse contribuer aux enjeux de recomposition régionale des SHS sur la base de rencontres du type de celle qu'elle a organisée le 20 janvier dernier.

En faisant le lien entre les préoccupations institutionnelles et scientifiques, Henri Duday souligne le rôle d'incubateur que la Maison a joué dans le cas du programme quadriennal sur l'anthropologie funéraire, porté par Isabelle Cartron et Dominique Castex. Ce programme, au départ plutôt marginal, a pris de l'ampleur dans les deux derniers quadriennaux et il est devenu un exemple remarquable de réussite, à mettre indéniablement en avant dans nos rapports et nos bilans. Il exprime le souci que, paradoxalement, ce type de projet risque de disparaître au niveau du PRES qui privilégiera uniquement les grandes thématiques. Il voit une chance dans le fait que la MSHA ait pu servir de lieu d'accueil pour des projets de moindre ampleur et/ou visibilité. Les autres participants s'inquiètent du danger d'instrumentalisation des petites et moyennes structures comme « voiture-balais », lieu de rattrapage et/ou de recyclage pour des projets recalés à l'échelle du PRES. La Maison doit au contraire se montrer offensive sur le plan scientifique, quitte à faire le pari de l'émergence d'une (nouvelle) identité scientifique.

Le point 3 de l'ordre du jour et les débats de la matinée se clôturent sur ces réflexions transversales.

La question des **transversalités** est apparue dans les débats sous deux angles à la fois différents et complémentaires :

- transversalités thématiques « initiales » : Si cette conception avait été absente du dernier appel à projets et si le CS en définitive ne souhaite pas donner des indications thématiques dans le futur appel, on peut cependant envisager que des convergences apparaissent au moment des réponses à l'AAP. Dans ce cas, on pourrait demander aux porteurs, dans un cahier de charge spécifique, de prévoir des sessions communes, voire des séminaires transversaux sur des problématiques ou approches similaires.
- transversalités thématiques « spontanées » : Des thèmes communs pourraient émerger au cours du quadriennal de façon imprévue. La direction et le CS pourraient alors envisager de mener une démarche purement incitative à la mise en commun des expériences.

ANNEXE :

Calendrier commun "Evaluation du quadriennal en cours" et "Appel à projets quadriennal"

	Evaluation du quadriennal en cours (2007-2010)	Appel à projet quadriennal (2011-2014)
Mardi 31 mars	Remise des rapports de mi-parcours; Transmission aux évaluateurs*.	
Vendredi 3 avril		Remise des déclarations d'intention et transmission aux membres du CS*.
Vendredi 24 avril	Les évaluateurs transmettent leurs rapports au CS	
Lundi 27 avril	Bureau du CS (10H-13H)	
Mardi 28 avril (après-midi) et mercredi 29 avril (matin)	CS: Discussion sur la base des projets et des rapports d'évaluation	CS: Examen des déclarations d'intention
Mardi 30 juin		Remise des projets finalisés; Transmission aux évaluateurs.
Mercredi 15 juillet	Remise du rapport final en vue de la rédaction du Bilan du quadriennal	
Mardi 1er septembre		Remise des rapports des évaluateurs.
Lundi 7 septembre	CS: Synthèse finale du quadriennal en cours (Dossier transmis à l'AERES)	
Mardi 8 septembre		CS: Décision sur les projets déposés

* Note: Cette étape d'évaluation se fait au sein du CS de la MSHA sauf absence de compétences ou indisponibilité totale.